

Thierry LAUTARD  
Conseiller Municipal de Grasse  
Vice-Président Gauche Unie  
Conseiller de l'agglomération Pole Azur Provence

## CONTRIBUTION

Bonjour,

Je vous adresse le texte de l'exposé de ma motivation de vote lors de la motion déposée par le maire de Grasse en tant que président de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

Je vous remercie de l'enregistrer en tant que contribution au débat public.

Bien à vous,

Thierry Lautard

PS : Félicitations pour l'organisation des débats (neutralité et richesse)

Thierry LAUTARD  
Conseiller Municipal de Grasse  
Vice-Président Gauche Unie  
Conseiller de l'agglomération Pole Azur Provence

Grasse, le 20 mai 2005

Intervention de Thierry Lautard lors du débat sur le projet de motion proposée à l'assemblée de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence le vendredi 20 mai 2005 au sujet de la Ligne à Grande Vitesse (LGV)

Monsieur le Président,

Vous nous proposez d'adopter à l'unanimité le projet de motion car vous considérez que nous sommes tous d'accord sur l'essentiel, la nécessaire réalisation de la Ligne à Grande Vitesse.

Je m'abstiendrai, à titre personnel, lors du vote pour les raisons suivantes :

1 A propos de l'opportunité de cette ligne, il est important d'avoir une vision d'ensemble de ses conséquences potentielles tant positives que négatives.

Sa réalisation pourrait diminuer le trafic aérien, dont l'augmentation est néfaste au plan écologique et représente une hérésie économique (comment peut-on imaginer vendre un billet Nice-Paris à 30 euros ?) et le trafic routier longue distance.

Mais en contrepartie, l'impact de la ligne se mesure au niveau du tracé avec ses conséquences :

- sur l'environnement : contraintes d'emprises au sol importantes
- sur la démographie : afflux important de population
- et sur le capital touristique (je précise que je suis professeur d'économie au Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Nice)

Peut-on continuer une croissance aussi exponentielle ? En 1987, 29 millions de touristes étrangers en France, en 2004, 80 millions (1ère destination au monde) sans que les recettes touristiques françaises soient largement supérieures à celles des autres pays.

Or, nous sommes dans une situation d'espace foncier rare. Déjà, notre département n'arrive pas à loger ses propres actifs. L'arrivée du TGV à Marseille a eu pour conséquence une flambée du prix de l'immobilier. Faut-il amplifier l'effet d'attractivité naturelle ?

De plus, pour des questions de coût, il n'est pas envisagé dans le projet actuel la continuation de la LGV vers l'Italie. Le TGV venant de Paris passera donc par Lyon, Turin puis Gênes. Quid de l'arc méditerranéen ?

Le développement durable se définit par un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental. C'est une démarche que nous devons suivre.

2 En ce qui concerne les précautions que vous désirez prendre par rapport au futur tracé afin de « protéger » le pays grassois, elles me paraissent inefficaces.

« Le Département devra avoir deux gares d'arrivée directe, Nice-Saint-Augustin et Cannes-Centre ». Il ne peut y avoir deux gares TGV à 20 km de distance et toutes les projections actuelles montrent que le branchement entre la LGV et la ligne actuelle se ferait entre Antibes et Villeneuve-Loubet. De plus, le massif de l'Estérel est protégé, donc la LGV passerait par le pays grassois.

Enfin, proposer une liaison Paris-Nice en 3h40 revient à un tracé ne passant pas par Marseille, cela nous priverait de la liaison directe Marseille-Nice qui, seule, peut permettre une diminution du trafic routier sur l'autoroute A 8.

Pour toutes ces raisons, à titre personnel, je m'abstiens.

Projet de motion proposée à l'assemblée de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence le vendredi 20 mai 2005 au sujet de la Ligne à Grande Vitesse (LGV)

« Le projet LGV PACA répond à un objectif de désenclavement ferroviaire de la Côte d'Azur et s'inscrit dans la construction de l'arc méditerranéen de Barcelone à Rome.

Il constituera un mode de déplacement performant et adapté au service notamment des habitants, des entreprises et des touristes. A ce titre, il est un enjeu majeur pour le développement du territoire des Alpes-Maritimes.

La Communauté d'Agglomération souhaite apporter une contribution écrite au débat public actuellement en cours sur l'opportunité de la réalisation d'une ligne TGV. Elle soutient le projet TGV PACA. Elle demande la prise en compte des éléments suivants :

- le temps de parcours entre Paris et Nice ne devra pas excéder 3h40
- le Département devra avoir deux gares d'arrivée directe, Nice-Saint-Augustin et Cannes-Centre
- la création de la LGV devra intégrer le renforcement de la desserte Ter, notamment entre Grasse et Nice
- le projet devra inclure la problématique du transport des marchandises
- la mise en service de la ligne devra être assurée dans les meilleurs délais, à l'horizon 2015
- le projet devra faire l'objet d'une insertion exemplaire dans l'environnement afin de respecter les milieux bâtis et naturels existants et, le plus possible, en souterrain

La position du Pôle Azur Provence vient renforcer le souhaits exprimés par les différents élus du département sur l'intérêt et la nécessité de la réalisation de ce projet »